Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

BUREAU DE COMMUNAUTE DU 15 JANVIER 2015

Date d'envoi de la convocation : 9 Janvier 2015
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 20
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
15 Janvier 2015

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Sandrine ARRAULT,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

M. Pierre BROUANT à Mme Liliane JAILLET.

Absents-excusés :

Néant.

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/15/75

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE A THURY :

M. Denis THOMAS, rapporteur, rappelle que par délibération du 13 septembre 2012, le Bureau de Communauté a approuvé le projet d'aménagement de création d'une voie verte destinée exclusivement aux véhicules non motorisés et accessible au plus grand nombre pour la pratique d'activités de loisir ou de tourisme, avec la perspective de relier la véloroute BEAUNE/SANTENAY/NOLAY à celle d'EPINAC/AUTUN.

Il souligne que l'intervention de la Communauté d'Agglomération consiste à établir une voie non revêtue à l'emplacement d'une ancienne voie ferrée.

Le rapporteur rappelle que le montant des travaux était estimé à 230 442 € HT pour lesquels des aides ont été sollicitées du Conseil Régional, d'une part et du Conseil Général, d'autre part.

Or, les devis font apparaître que le coût définitif des travaux est de 214 134.73 € HT. Une aide dans le cadre du programme LEADER peut être sollicitée à hauteur de 17 792 €, les dépenses prises en compte s'élevant à 213 589.71 € HT.

LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte le projet présenté,

- approuve le plan de financement suivant :

- Dépense subventionnable	213 589,71 €
- Subventions :	
* LEADER	17 792,00 €
* Conseil Régional	46 343,00 €
* Conseil Général	30 000,00 €
- Autofinancement.....	119 954,71 €

- autorise le Président à solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER pour un montant de 17 792 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

BEAUNE COTE ET SUD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BEAUNE
CHAGNY
NOLAY
* * *

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau du 15/01/2015 demandes de subvention pour la création d'une voie verte à THURY

Date de transmission de l'acte :	15/01/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	15/01/2015
Numéro de l'acte :	BU-15-75 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20150115-BU-15-75-DE
Date de décision :	15/01/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions 7.5.1. Demandes de subvention